

Mercredi 10 décembre 2008

Communiqué du Conseil du STIF du 10 décembre 2008

Création d'un pôle intermodal majeur en Ile-de-France

Le conseil du STIF a approuvé l'avant-projet relatif à la création du pôle intermodal Pompadour dans le Val de Marne.

La création du pôle Pompadour s'inscrit dans un vaste programme de création ou de rénovation de pôles d'échanges avec pour objectif de favoriser les déplacements en transport en commun de banlieue à banlieue et de faciliter l'accès aux différents modes de transports.

Situé au carrefour des communes de Créteil, Valenton et Choisy-le-Roi, à proximité du carrefour Pompadour, le Pôle Pompadour sera un véritable point de maillage entre le RER D, le Trans-Val-de-Marne (TVM), le futur Transport en Commune en Site Propre (TCSP) Pompadour-Sucy-Bonneuil et les lignes de bus desservant le secteur. A l'heure de pointe du matin, la future gare du pôle accueillera 3 000 voyageurs.

En approuvant l'avant-projet, le Conseil du STIF permet le lancement effectif des travaux qui comprendront les aménagements suivants :

Pour la gare du pôle Pompadour :

- La création d'un nouveau bâtiment *voyageurs* de quatre étages ;
- La construction d'un quai central desservi par deux voies du RER D affectées à chaque sens de circulation et la réalisation des aménagements ferroviaires permettant la circulation des trains (signalisation, caténaires, etc.) ;
- La création d'une plate-forme d'accès au quai (3 escaliers fixes, 1 ascenseur et 1 escalier mécanique) ;
- La création d'une passerelle piétonne de correspondance entre la gare et la station de bus TVM et TCSP.

Autour de la gare :

- Le réaménagement de la voirie existante longeant les voies du RER D ;
- L'aménagement d'un parvis ;
- Le réaménagement de la voirie de la route nationale 186 au niveau de la station de bus TVM et TCSP ainsi que le réaménagement elles mêmes de stations de bus « pompadour ».

L'opération est inscrite au contrat de projets Etat/ Région Ile-de-France 2007-2013. Le coût de réalisation des infrastructures de l'ensemble du projet s'élève à 37,193 millions d'euros aux conditions économiques de janvier 2006 avec la répartition suivante :

<i>Région Ile-de-France</i>	<i>24 millions d'euros (65 %)</i>
<i>Conseil général du Val de Marne</i>	<i>7 millions d'euros (19 %)</i>
<i>Etat</i>	<i>6 millions d'euros (16 %)</i>

Les travaux démarreront à partir de 2011 et la mise en service du projet est envisagée fin 2013.